

IUT DE LENS – Licence TAIS
Sanjay NAVY
Avocat
<http://www.avocats.fr/space/sanjay.navy/>

DROIT DE L’AUDIOVISUEL

Ce cours est composé de deux parties :

1. Généralités sur la création de supports de communication dans le respect des droits des tiers.

(Droits d'auteur, droit à l'image des personnes et des biens, droit des marques, cession de droits...)

2. Le régime spécifique de l’œuvre audiovisuelle

(Contrat de production audiovisuelle, entreprise de communication audiovisuelle...)

PLAN DU COURS

PARTIE 1 : GENERALITES SUR LA CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DANS LE RESPECT DES DROITS DES TIERS

I-/ LES ELEMENTS PROTEGES PAR LE DROIT D'AUTEUR

A. QUELLES CONDITIONS UNE ŒUVRE EST-ELLE-PROTEGEE PAR LE DROIT D'AUTEUR ?

B. QUI EST PROTEGE ? : LA DETERMINATION DE L'AUTEUR

C. QUELS SONT LES DROITS D'AUTEUR ?

1. LES DROITS MORAUX

2. LES DROITS PATRIMONIAUX

D. LA CESSION DES DROITS D'AUTEUR

E. LES EXCEPTIONS AUX DROITS D'AUTEUR

F. LA PREUVE DE LA QUALITE D'AUTEUR

II-/ LES ELEMENTS PROTEGES PAR LE DROIT A L'IMAGE

A. LE DROIT A L'IMAGE DES PERSONNES

B. LE DROIT A L'IMAGE DES BIENS

C. LE DROIT A L'IMAGE DES MARQUES DE FABRIQUE

PARTIE 2 : LE REGIME SPECIFIQUE DE L'ŒUVRE AUDIOVISUELLE

I-/ LES SPECIFICITES DE L'ŒUVRE AUDIOVISUELLE

II-/ LE CONTRAT DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE

III-/ LES ENTREPRISES DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE